

2023

CADRE DE RÉFÉRENCE

Jardins communautaires et collectifs



Ville de
Saguenay

Table des matières

MISE EN CONTEXTE	2
OBJECTIFS DU CADRE DE RÉFÉRENCE.....	2
PUBLIC VISÉ.....	2
DÉFINITIONS	2
COORDINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE	3
OFFRE DE SERVICES POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS DE LA VILLE DE SAGUENAY	3
RESPONSABILITÉS DE LA VILLE DE SAGUENAY.....	3
RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME RECONNU EN LIEN AVEC LA MISE SUR PIED ET L'OPÉRATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE ET COLLECTIF.....	5
Annexe 1 - Jardins communautaires	8
Annexe 3 - Évaluer et élaborer le budget de fonctionnement annuel	12
Annexe 4 - Liste des programmes de financement	13
Annexe 5 - Bilan annuel de l'organisme responsable	15

MISE EN CONTEXTE

La Ville de Saguenay a adopté, en vertu de la résolution VS-CM-2020-261, le *Plan d'agriculture urbaine* en mai 2020. Ce plan est le fruit d'une longue démarche de consultation auprès de différents acteurs régionaux, de la population, des organismes, des entreprises et commerces. Au terme de ces échanges, est ressorti plusieurs orientations et objectifs pour développer l'ensemble du système alimentaire à Saguenay dont les jardins communautaires et collectifs.

Ainsi, le présent *Cadre de référence* vise à orienter l'implantation, l'opération et l'utilisation de jardins communautaires et collectifs sur le territoire de la Ville de Saguenay.

OBJECTIFS DU CADRE DE RÉFÉRENCE

Les objectifs du *Cadre de référence* sont les suivants :

- Baliser et harmoniser la gestion du développement des jardins communautaires et collectifs sur le territoire de Saguenay;
- Offrir des outils de gestion claires aux organismes communautaires admissibles par la Ville de Saguenay;
- Préciser les services offerts par la Ville de Saguenay;
- Définir les responsabilités et les rôles des acteurs impliqués dans les jardins communautaires et collectifs.

PUBLIC VISÉ

Les organismes communautaires à but non lucratif (OBNL) et reconnus par la Ville de Saguenay, selon la *Politique de reconnaissance des organismes* et détenant une assurance responsabilité qui assure la gestion d'un jardin communautaire ou collectif.

DÉFINITIONS

Les jardins communautaires et collectifs s'inscrivent dans l'agriculture urbaine qui désigne à la fois un ensemble d'activités agricoles pratiquées en milieu urbain, un mouvement citoyen de réappropriation de l'espace urbain à des fins alimentaires et un outil de développement durable pour les collectivités. Plus particulièrement, pour les fins de ce cadre de référence, nous verront trois (3) types de jardins :

1. Jardins communautaires : «Ce type de jardin est divisé en jardinets, soit des parcelles individuelles allouées à des jardiniers différents. Chaque membre est alors responsable d'entretenir son propre jardin et profite de ses récoltes. Des tâches sont toutefois réparties entre tous les membres, comme l'entretien des espaces communs et des allées.» (Guide pour la création ou l'accompagnement d'un jardin communautaire ou collectif, s.d.);

2. **Jardins collectifs** : «Il s'agit d'un seul grand jardin cultivé de manière collective par ses membres. Tout l'espace y est donc commun et son entretien est divisé entre tous les jardiniers. Les récoltes sont également partagées entre tous les membres.» (Guide pour la création ou l'accompagnement d'un jardin communautaire ou collectif, s.d.);
3. **Jardins mixtes** : Un jardin mixte est constitué en grande partie de parcelles distribuées à des jardiniers, mais également composé d'espaces collectifs prêtés à certains groupes, tels que la réinsertion et jardins pédagogiques pour les enfants. (Plan d'agriculture urbaine de la Ville de Saguenay, 2020);

À noter que toutes autres demandes (autres types d'aménagement) pour cultiver des récoltes devront être acheminées au Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

COORDINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE

La Ville de Saguenay mandate le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire pour assurer la gestion du présent « *Cadre de référence* ».

Ses rôles sont les suivants :

- Accompagner et conseiller les organismes reconnus et intéressés par le démarrage et l'opération d'un jardin;
- Coordonner et harmoniser les actions touchant l'implantation, l'opération et l'utilisation des jardins communautaires et collectifs;
- Assurer le lien et la mobilisation avec les autres services municipaux concernés, selon la structure d'analyse déterminée dans le plan directeur des parcs.

OFFRE DE SERVICES POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS DE LA VILLE DE SAGUENAY

RESPONSABILITÉS DE LA VILLE DE SAGUENAY

Évaluation des demandes pour la création de nouveaux jardins communautaires :

La Ville de Saguenay se doit d'analyser toute demande de création d'un nouveau jardin. Le questionnaire de démarrage (voir Annexe 1) permet d'avoir une vue d'ensemble du projet déposé par l'organisme. Plusieurs aspects sont validés; à savoir, est-ce que l'organisme demandeur :

- s'engage, activement, dans le développement du projet en démontrant comment l'animation, l'opération et la gestion du jardin communautaire ou collectif assurera la pérennité du projet;
- démontre que le jardin communautaire et collectif sera accessible à tous les citoyens, sans restriction à une clientèle particulière (frais d'inscription, aménagement, etc.);

- présente un cadre de gestion spécifiant les règlements du jardin, les engagements des usagers du jardin ainsi que les assurances;
- fera bon usage du domaine public destiné au jardin communautaire et collectif, le gardera propre et en ordre, et respectera la réglementation municipale en vigueur.

De plus, le projet doit permettre de développer un espace qui s'inscrira en continuité avec le plan directeur des parcs, le plan d'action en développement durable (PADD), le plan d'urbanisme, le plan d'agriculture, la politique de développement social et communautaire, et le guide pour la création ou l'accompagnement d'un jardin communautaire ou collectif¹.

L'analyse se fait conjointement avec les services impliqués dans la mise en place et l'entretien des jardins communautaires.

Mise en place des jardins communautaires (demande acceptées)

Une fois que la demande est acceptée, la mise sur pied de l'infrastructure est planifiée.

L'installation inclut également, de façon générale :

- la création des jardinets avec leur terre à jardinage (premier remplissage);
- le minimum d'un bac adapté pour les personnes à mobilité réduite;
- la construction d'un cabanon non-éclairé;
- une sortie d'eau;
- un éclairage du site si possible;
- une table à pique-nique;
- une clôture pour délimiter le terrain;
- une poubelle;
- un bac bleu pour les matières recyclables;
- un bac brun pour les matières organiques;
- des clés et un cadenas.

Selon les programmes en vigueur, elle peut aussi fournir des composteurs ou autre matériel permettant de faciliter l'animation. De plus, la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques peut également être offerte à condition que les sites/contenants soient accessibles aux camions (circuits de collectes en bordure de rue).

À noter que les délais de réalisation peuvent varier selon plusieurs facteurs (plan, devis, appels d'offre, travaux etc.).

¹ https://fsheq.com/Uploads/pdf/Guide_Accompagnement.pdf

Soutien dans les opérations annuelles des jardins communautaires :

Un répondant à la Ville de Saguenay, rattaché au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire est disponible pour accompagner l'organisme dans leurs demandes spécifiques. Il est le point de contact lorsque des bris sont constatés afin de faire effectuer la réparation. Il peut offrir des outils de gestion aux organismes communautaires.

L'organisme peut émettre des demandes, auprès du répondant, parmi celles énumérées ci-dessous; celles-ci seront analysées et peuvent être refusées :

- Agrandissement du jardin;
- Ajout d'équipement;
- Amélioration de l'infrastructure.

La Ville de Saguenay n'offre pas de terre de remplissage, de composte, de semences, de matériel d'usage courant, etc.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME RECONNU EN LIEN AVEC LA MISE SUR PIED ET L'OPÉRATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE ET COLLECTIF

Dépôt d'une demande pour la création d'un nouveau jardin communautaire selon les modalités

- Valider l'intérêt de la communauté pour le projet.

Il est nécessaire de connaître les raisons pour lesquelles le jardin serait créé. En ce sens, une recherche doit être effectuée, au préalable, par l'organisme pour valider l'intérêt de la communauté pour un tel projet. Pour ce faire, le questionnaire de démarrage (voir Annexe 1) doit être complété.

À noter que le jardin devra desservir au minimum 10 personnes, car le succès d'un jardin réside dans son appropriation par le milieu.

L'organisme reconnu devra s'entendre sur les prochains éléments :

- Déterminer le type de jardin :
 - Le jardin communautaire;
 - Le jardin collectif;
 - Le jardin mixte.
- Sélectionner un ou des parcs de la Ville de Saguenay pour développer le jardin.

Le choix du terrain est un élément à prendre en considération pour le succès d'un jardin. Il faut répondre à plusieurs critères, tels que le zonage, l'ensoleillement, l'accès à l'eau, la proximité, l'accessibilité, la visibilité, la qualité du sol, la superficie, etc.

L'organisme est invité à cibler certains parcs qu'il juge pertinent pour cette implantation.

Opération annuelle

Lorsque la demande est acceptée, l'organisme s'engage, en vue de l'opération du jardin une fois que celui-ci sera prêt à être utilisé à :

1. Former un comité-jardin :

Il est obligatoire de former un comité-jardin qui assurera la gestion des opérations du jardin. Ce comité s'occupera de répartir les tâches telles que l'inscription des participants, la distribution des jardins, la communication, l'animation, la formation (si requise), l'ouverture/fermeture du jardin et les corvées.

2. Signer la convention:

Les jardins communautaires et collectifs sont considérés comme des infrastructures de services, au même titre que des plateaux sportifs, bâtiments, etc. En ce sens, la signature d'une convention devra être effectuée. Ce document, à valeur juridique, permet de définir les rôles et responsabilités de chacune des parties impliquées.

3. Nomination d'un répondant :

L'organisme reconnu a établi un comité-jardin. En ce sens, un responsable devra être identifié pour devenir le représentant auprès du répondant des jardins communautaires et collectifs à la Ville de Saguenay.

4. Planifier un calendrier d'opération du jardin :

Outre le fait que le développement d'un nouveau jardin communautaire peut prendre de une à deux années, l'organisme reconnu doit penser à établir un calendrier d'opération du jardin. À ce titre, de manière générale, un jardin débute dès le mois de mai. Ceci dit, la planification devrait se faire, au plus tard, de janvier à avril. (Voir Annexe 2).

5. Développer le partenariat et le réseau :

Le partenariat est la clé de la réussite d'un projet. Il permet, entre autres, de pouvoir diminuer les coûts, de partager les efforts, les ressources et l'expertise. Ainsi, dans le développement du projet du jardin, il faut penser à des organismes qui pourraient vous venir en aide pour de l'animation, de la formation et des ressources.

6. Évaluer et élaborer le budget de fonctionnement annuel :

Il est important de bien évaluer les besoins financiers liés au projet, et qui en est responsable. En effet, que ce soit pour les outils, les semences, les plans, les engrais et les assurances, il est important d'évaluer les coûts. Idéalement, un montant annuel devrait être estimé et séparé entre les différents usagers. Le choix pourrait être aussi d'avoir une partie des frais en commun et une autre par participant. (Voir Annexe 3).

7. Rechercher du financement :

La Ville de Saguenay n'octroie aucune source de financement pour l'opération des jardins communautaires et collectifs. Assurez-vous que votre projet répond aux critères d'admissibilité de ces bailleurs de fonds (Voir Annexe 4).

8. Réaliser la promotion et assurer la communication :

La communication est importante, que ce soit pour recruter des partenaires, des jardiniers participants ou pour faire connaître le projet. Il est conseillé de faire un plan de communication et d'utiliser différents moyens tels que les réseaux sociaux, les dépliants, les feuillets paroissiaux, etc. pour faire connaître vos activités et susciter l'engagement des citoyens dans le projet.

9. Bilan annuel de l'organisme responsable :

À la fin de la saison d'opération, l'organisme doit compléter le bilan annuel permettant de brosser un portrait de la saison, et donnant également la possibilité de nommer les enjeux tant au niveau des améliorations que des ajustements à suggérer (Voir Annexe 5).

10. Cessation d'activités et démantèlement :

Après deux années d'inactivité par un organisme ou un groupe de citoyens, la Ville de Saguenay se réserve le droit de démanteler l'infrastructure afin de : soit remettre le terrain à l'état initial, soit en faire une nouvelle infrastructure.

Annexe 1 - Jardins communautaires

Questionnaire de démarrage

Organisme : _____
 Nom : _____
 Courriel : _____ Téléphone : _____
 Lieu ciblé (Terrain souhaité) : _____

Ce questionnaire constitue une première étape importante et indispensable au développement d'un jardin communautaire. En effet, les questions « Pourquoi », « Pour qui » et « Comment » deviennent la prémisse de base permettant de connaître les besoins et ainsi de bien orienter la création d'un futur jardin. Enfin, rappelons que la raison d'être du jardin (apprentissage, sécurité alimentaire, verdissement, loisir, etc.) influencera toutes les autres étapes, en passant par la recherche de partenaires, le choix et l'aménagement du terrain ainsi que la pérennité de l'infrastructure dans le temps. Nous vous remercions donc de prendre le temps de répondre à ces questions pour que nous puissions bien analyser votre dossier.

Question	Votre réponse
<p>Objectifs du jardin : (éducatif, sécurité alimentaire, environnemental, communautaire, etc.)</p> <p>Sera-t-il entièrement communautaire (chaque participant a sa parcelle) ou en partie collectif (plusieurs parcelles partagées par tous les participants)?</p>	
<p>À qui sera destiné le jardin : À la communauté en général, aux enfants, aux clients d'un organisme, etc.?</p> <p>Combien de personnes souhaitent y participer?</p>	

<p>Planification des opérations de l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel; • Ressources humaines; • Préparation du terrain; • Promouvoir le jardin; • Plantes, semences, paillis, engrais, etc. 	
<p>Coût du terrain envisagé (parcelle) : Combien les gens devront-ils payer pour accéder au jardin?</p>	
<p>Rechercher du financement et/ou financement actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de subvention gouvernementaux tels qu'Emplois d'Été Canada? • Les participants du jardin/autofinancement? • Comment l'entretien sera-t-il assuré? 	
<p>Comité-jardin : Qui sera responsable de prendre l'organisation du jardin et coordonnera la saison de jardinage?</p> <p>Qu'il soit formel (conseil d'administration) ou informel, le comité peut être formé des usagers du jardin, mais aussi des partenaires et des ressources humaines qui travaillent au jardin. Il est suggéré de déterminer son mode de fonctionnement en fonction de vos objectifs et des intérêts du groupe.</p>	
<p>Calendrier annuel : Définir l'opération du jardin, les semis ou l'achat de plants, etc. « Qui fait Quoi et Quand? »</p>	

Activités en lien avec le jardin : Est-ce qu'il y aura des activités d'éducation, d'animation, des évènements communautaires, etc.?	
Gestion des clés et des espaces : Qui s'occupera de la gestion et Comment se fera-t-elle?	

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire au 418 698-3200 ou par courriel à l'adresse suivante : communautaire@ville.saguenay.qc.ca

Annexe 2 - Calendrier d'opération du jardin

Le calendrier annuel devrait couvrir les quatre saisons et être personnalisé selon le type de jardin. Celui-ci sera utile pour prévoir les tâches régulières à effectuer dans l'année et les rencontres de groupe.

Exemple de calendrier d'un jardin communautaire ou collectif

Jardin collectif :

Planifier le choix des horaires de jardinage; démarrage du jardin; fonctionnement du travail de groupe; gestion du partage des récoltes; ateliers horticoles; les activités, etc.

Jardin communautaire :

Planifier la saison; recrutement; attribution des parcelles; rédaction et respect des règlements; déterminer le calendrier; coûts de participation; gestion de conflits; événements et activités, etc.

Exemple de calendrier de saison

Au printemps : ménage et préparation du terrain; achat de matériel et de semences; semis et plantations.

À l'été : entretien du jardin; récolte; suivi et documentation (compte-rendu écrit et journal de bord).

À l'automne : récolte; ménage et fermeture du jardin; planification de la prochaine année.

À l'hiver : planification de l'année à venir; recherche de financement et de ressources au besoin; recrutement de nouveaux membres au besoin.

Annexe 3 - Évaluer et élaborer le budget de fonctionnement annuel

Prévisions budgétaires annuelles		
ITEMS	PRÉVISION	BUDGET RÉEL
Système d'éclairage		
Clôture ou arbustes		
Copeau de bois		
Paillis		
Semences		
Engrais		
Panneaux d'identification		
Outils de jardinage		
Poubelles à déchets		
Bacs de jardinage surélevés		
La tonte de gazon		
Le mobilier urbain		
Équipements de loisirs		
Équipements d'airs de détente		
Toilettes sèches		
Tables de pique-nique		
Réparation de bris mineurs		
Réparation de bris majeurs		
Promotion du jardin		
Assurances		
Taxes		
Communications (téléphone, Internet)		
Frais de déplacement et de représentation		
Formation et congrès		
Entretien et réparation		
TOTAL DES DÉPENSES	\$	\$

Annexe 4 - Liste des programmes de financement

Fond : Programme Cultiver le bonheur

Organisation : Scotts Canada

Description : Le programme vise à maintenir l'esprit de communauté et le lien avec la nature au Canada en fournissant des subventions aux communautés, écoles et organisations à but non lucratif méritantes qui cherchent à développer des jardins et des espaces verts durables. Les projets doivent démontrer un ou plusieurs bienfaits pour leur collectivité : répondre aux besoins en matière de santé et de bien-être, améliorer l'environnement et/ou faire participer les jeunes.

Lien : <https://scottsmiracleagro.com/scotts-canada-cultivez-le-bonheur>

Fond : Fondation TD - Les amis de l'environnement

Organisation : Banque TD

Description : La Fondation soutient un large éventail de projets environnementaux, et axe son financement sur les programmes de sensibilisation à l'environnement et d'aménagement d'espaces verts. Les projets de **jardin communautaire** doivent mettre l'accent sur au moins un enjeu environnemental.

Lien : <https://www.td.com/ca/fr/a-propos-de-la-td/la-promesse-a-agir/demande-de-financement/financement-fae>

Fond : Programme Nouveaux horizons pour les aînés

Organisation : Gouvernement du Canada

Description : Ce programme fédéral finance des projets très diversifiés qui favorisent la participation et l'inclusion sociale des aînés, comme la promotion du bénévolat et du mentorat. La subvention peut aussi fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et programmes communautaires, nouveaux ou existants, destinés aux aînés.

Lien : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/nouveaux-horizons-aines.html>

Fond : Programme Arbres Comestibles

Organisation : Arbres canada

Description : Le programme Arbres comestibles d'Arbres Canada finance des projets de plantation d'**arbres fruitiers ou à noix**. Le financement est disponible aux établissements scolaires, collectivités autochtones, groupes ou jardins communautaires, banques alimentaires, projets d'habitat communautaire, municipalités et autres groupes souhaitant planter des arbres sur des sites de plantation accessibles au public.

Lien : <https://arbrescanada.ca/subventions-et-prix/les-arbres-comestibles>

Fond : Fonds d'aide au développement du milieu

Organisation : Caisses Desjardins

Description : Le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) soutient des projets avec un impact social ou environnemental qui contribuent à moyen et à long terme au développement durable et solidaire de nos communautés.

Lien : <https://www.desjardins.com/votre-caisse/engagement-communautaire/?transit=81570001>

Annexe 5 - Bilan annuel de l'organisme responsable

Le représentant du jardin, conjointement avec son comité jardin doit compléter le présent bilan et l'envoyer à : communautaire@ville.saguenay.qc.ca pour le 1er novembre de chaque année. Celui-ci doit contenir des renseignements précisant les travaux et actions en lien avec le jardin et les pistes d'amélioration possibles.

Date: _____ Organisme responsable : _____
Nom du responsable : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____
Nom du jardin : _____
Adresse du jardin : _____

Statistiques de fréquentation

Nombre de jardinets : _____
Nombre de participants inscrits sur la liste d'attente : _____
Nombre de jardinets délaissés durant l'été : _____
Nombre de vandalisme (décrivez : _____

Demands d'aménagement, d'amélioration et d'entretien courant :

du système d'eau; du baril de récupération d'eau de pluie; de la terre; du compost; du cabanon; de la table de pique-nique; des copeaux de bois; des réparations de bris mineurs ou majeurs; de bancs de parc, etc.

Budget

Subventions; dons; commandites; contribution des participants, etc.

Vie sociale du jardin

Les partenaires de quartier; la distribution de dons; le nombre d'activité sociale ou communautaires réalisée en lien avec le jardin; la participation à la vie de quartier, formations, etc.

Autres éléments importants à savoir

Décrivez :

Signature : _____

Date : _____